

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

INTITULE DE LA FORMATION

Le TITRE ASC permet d'exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieur.

Le conducteur de chien doit s'attacher à constituer une véritable équipe « Homme / chien » sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien.

Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission. Le conducteur est obligatoirement propriétaire de son chien, en règle avec la législation en vigueur.

Dans le cadre de ses missions, son activité consiste à assurer la protection des biens et/ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes.

L'accès à l'exercice de l'activité de sécurité cynophile est réglementé et nécessite la détention d'une carte professionnelle. Le TITRE ASC est une qualification professionnelle reconnue par le CNAPS permettant l'obtention de cette carte professionnelle.

OBJECTIFS

- Maitriser le cadre légal et réglementaire pour justifier de ses actes réalisés de manières proportionnés, sécuritaires et conformes.
- Tenir son poste dans les limites de sa fonction et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de conserver son autorisation d'exercer.
- Maitriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont CNIL pour justifier son action.
- Agir en toute circonstance dans la prévention des débordements et la gestion des conflits.
- Mettre en œuvre et transmettre les consignes et informations
- Porter assistance
- Accueillir et contrôler les personnes ou les matériels pour garantir la sécurité des lieux.
- Tenir le poste de sécurité en réalisant les tâches courantes avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité règlementaire.
- Réaliser une ronde conformément au plan prévu et signaler tout dysfonctionnement pour satisfaire sa mission de surveillance.
- Alerter, accueillir et orienter les différents interlocuteurs internes et externes.
- Appréhender une personne en toute circonstance usuelle en respectant les lois et règlements, les consignes.
- Comprendre, utiliser et faire respecter les dispositifs d'alarme du travailleur isolé.
- Connaitre les risques électriques, techniques, majeurs, naturels et technologiques et les réglementations spécifiques.
- Appliquer les dispositions réglementaires pour éviter tout accident.
- Exercer ses missions de contrôle d'accès, de filtrage et d'inspection.
- Exercer la sécurisation des rassemblements
- Evaluer la dangerosité de la situation et faire face aux risques

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

PUBLIC

Agent de sécurité Titulaire de la carte professionnelle APS « surveillance humaine », en cours de validité. Ou justifiant d'un CQP-APS ou titre inscrit au RNCP correspondant à l'obtention de la carte professionnelle APS « surveillance humaine », 72 heures avant l'examen Agent de Sécurité Cynophile.

10 personnes maximum

PRE REQUIS

- Connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Titulaires de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.
 - Ou justifié d'un CQP-APS ou titre inscrit au RNCP correspondant à l'obtention de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage », conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, 72 heures avant l'examen ASC.
- Titulaire du SST en cours de validité
- Propriétaire d'un chien ayant les prés requis ci-dessous :
 - o 18 mois minimum à l'issue de la formation
 - o A jour de vaccination (C.H.L.P.Pi.BB + R) Toux de chenil (forme virale et bactérienne) avec passeport Européen
 - o Chien inscrit au Livre des origines ou chien dont le phénotype doit correspondre à une des races de chiens habilités au mordant définie par la Société Centrale Canine.
 - o Pour les chiens de 2ème catégorie test comportemental et à jour des formalités administratives - Chien de 1ère catégorie interdit
 - o Réussite du test d'entrer ASC de spécialité

CONTENU

UV1 MODULE LEGISLATION ET REGLEMENTATIONS CYNOPHILES : 35 H

- Connaître les dispositions applicables à l'activité mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure avec l'usage d'un chien.
- Être capable de mettre en application le Code rural et connaissance des lois chiens Dangereux de 1999 et 2008.

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

UV2 MODULE CONNAISSANCES GENERALES DU CHIEN : 35 H

- Connaître :
L'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien.
Les principales maladies.
La vaccination.
La psychologie canine.
La morphologie et l'anatomie.

UV3 MODULE OBEISSANCE ET SOCIABILITE 54 H

Dont pratique 42 H

- Maîtriser :
Les techniques d'obéissance.
L'adaptabilité du chien envers son environnement.
Les techniques du binôme maître-chien.

UV4 MODULE MAÎTRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE 92 H

dont pratique 78 H

dont de nuit 21 H

- Maîtriser :
L'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée.
L'intervention du chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense.
Maîtriser son chien lors d'une action mordante.

UV5 DETECTION AVEC CHIEN 99 H

dont pratique 86 H

dont de nuit 28 H

- Savoir :
Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage.
Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.
Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.

ACTION DE FORMATION

DUREE : 315 H hors examen.

LIEUX : 6 RUE MICHEL CARRE MAS GUERIDO 66 330 CABESTANY/ TERRAIN PRATIQUE

HORAIRE DE LA FORMATION : 8h30-12h/13h30-17h

DELAI : Accès 2 mois environ

DATE DE SESSION : Se reporter sur la mention présente sur le devis ci-joint.

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable Pédagogique : Mme COMMES Véronique

L'encadrement des stagiaires est assuré par la direction d'EFICAS et/ou par le formateur.

Une feuille d'émargement individuelle est conjointement signée par le formateur et le stagiaire, à l'issue de chaque demi-journée de formation.

Intervenants : Formateurs professionnels de la sécurité validés par les différentes autorités : La CPNEFP /ADEF.

APPROCHE PEDAGOGIQUE :

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, études de cas.

Formation alternant théorie et pratique

Entraînement à la certification tout au long de la formation : QCM et rondes avec détection d'anomalies.

Mise en place de mise en situation de jour comme de nuit sur site extérieur et en centre.

Remise d'un livret reprenant le contenu de la formation à chaque apprenant. Supports pédagogiques, film vidéo, caméscope, études de cas concrets, exposés théoriques, jeux de rôles.

MATERIELS

- Une salle de formation dédiée par session de CQP, d'une surface minimum de 25 m², ainsi que des sanitaires hommes et femmes et une zone de détente (spécifique pour le CQP).
- Des chenils sécurisés ou des boxes d'attente ou un parking ombragé pour les véhicules équipés de caisse de transport, permettant d'accueillir les chiens ;
- Un point d'eau hors gel ;
- Un terrain d'une surface minimale de 1000 m² et doté d'un grillage d'une hauteur minimale d'un mètre comportant des obstacles propres à l'exercice de parcours canin d'agilité ;
- Pour les organismes de formation ne disposant pas à proximité du terrain de leur salle de cours, une salle de réunion adaptée (d'une surface minimum de 25 m², ainsi que des sanitaires (spécifique pour le CQP) ;
- L'organisme de formation doit pouvoir disposer de locaux (hangar, entrepôt, parking) permettant de travailler les chiens dans des environnements différents du centre de formation habituel d'entraînement ;
- Une zone de détente pour les chiens.
- Matériels de protection pour la pratique du mordant : chiffons, boudins, manche de débouillage, deux costumes de protection dont un costume de déconditionnement, un gilet de frappe muselée ;
- Un registre au mordant permettant d'établir le suivi de la formation du binôme maître-chien ;

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

- Un lecteur de puces électroniques permettant l'identification des chiens ;
- Un pistolet d'alarme 6 millimètres ;
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) ;
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès ;
- Un registre de consignes ;
- Un registre de clés, de badges et de visiteurs.

MODALITES D'EVALUATION

CONDITIONS D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

Au minimum une évaluation théorique et ou pratique par semaine de formation (minimum 4 évaluations théoriques et 4 évaluations pratiques)

CONDITIONS D'EVALUATION EN FIN DE FORMATION

TITRE ASC : La formation TITRE ASC est validée par un examen assuré par un jury de 3 personnes composé, à minima, de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernées.

- L'un membre du collège employeur (cadre ou agent de maîtrise d'une société de sécurité privée employant des agents de sécurité cynophile lors de leurs prestations)
- d'un membre du collège employé (agent de sécurité cynophile en fonction ayant au moins deux ans d'expérience)
- d'une tierce personne titulaire d'une expérience avérée dans la pratique de la cynotechnie (juge SCC, conducteur canin expérimenté, personnels d'une administration ou d'un organisme d'état titulaire d'un diplôme en rapport avec la cynotechnie)

L'épreuve d'examen doit être organisée de nuit ou de jour, dans une enceinte clôturée, vide de personnel, différentes du centre de formation habituel d'entraînement des candidats.

Lors des épreuves pratiques, le chien évolue tenu en laisse ou en longe (longueur maximum 10 m) sous le contrôle de son maître. Le matériel devra présenter toutes les garanties de solidité, le jury peut refuser l'accès à l'épreuve à toute personne non équipé d'un matériel adéquat.

Législation et réglementations cynophiles	UV 01 = QCU sur 15 questions	- Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise - $8 \geq \text{Note} < 12$: le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen
Connaissances générales du chien.	UV 02 = QCU sur 15 questions	Note < 8 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant l'Unité de Valeur
Spécialité cynophile	UV 03-04-05 = Mise en situation pratique sur	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

**DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION
TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE**

	un contexte professionnel tiré au sort par le candidat	
--	--	--

ORGANISME DE DELIVRANCE

Diplômes TITRE ASC : La CPNEFP

Attestation de fin de formation

Questionnaire d'appréciation

TARIF

3600 €

ACCESSIBILITE

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap contacter notre Référent handicap au tel 0468505896 ou par mail eficas.66@wanadoo.fr

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

Les locaux : accessibilité des locaux conformément à la réglementation décret N°2006-555 du 17 mai 2006.

La formation : accompagnement tout au long de la formation, compensations en fonction des situations de handicap. ex : ergonomie de poste, matériel adapté Adaptation des supports de formation, aménagements des examens ...

Pour suivre cette formation le candidat doit être en capacité de :

- Suivre des cours théoriques de plusieurs heures;
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseurs ;
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 m environ ;
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes ;
- Evacuer d'urgence une victime potentielle ;
- Percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme ;
- S'exprimer en public ainsi que par les moyens de communications filaires ou radio ;
- Percevoir les sons des centrales d'alarmes

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

CONTACT

Du lundi au vendredi contacter le centre de formation de 8h30 à 16h30.

Secrétariat pour toutes question d'assistance, ou organisationnelles.

Responsable pédagogique, Véronique COMMES pour toute question de conseil ou d'accompagnement.

MAIL : eficas.66@wanadoo.fr

TELEPHONE : 04 68 50 58 96

RNCP 28625

Les possibilités de valider un / ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés sont accessibles sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28625/>